

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 319

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« En tant que deuxième contributeur au budget de l'Union européenne, la France tirera pleinement partie des opportunités de financement offertes par les institutions européennes, au profit de la BITD française. La France œuvrera de surcroît auprès des institutions européennes pour que ces financements ne bénéficient pas aux industriels extérieurs à l'Europe par le biais d'acquisition et de développement de matériel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De par le montant de sa contribution au budget de l'UE, la France est légitime à user de son influence pour que sa BITD bénéficie au maximum des opportunités de financement de l'UE. Elle l'est tout autant à refuser que sa contribution soit utilisée pour acheter sur étagère du matériel américain ou israélien.